



COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT RÉGIONAL

3D

Fonctionnement général

- Le règlement reste celui d'un concours dominical, Règlement II 6 B des Règlements Sportifs et Arbitrage (disposition des pas de tir, distance de tir, cibles, temps de tir, marquage des scores).
- Le championnat se déroule sur une seule journée, comportant 1 départ sélectif et des duels
- Le départ du matin sera de type simultané.
- Les inscriptions sont closes au moins 3 jours avant la compétition.
- Le concours du matin reste ouvert à tous les archers, il n'est pas réservé aux archers de Normandie.

Déroulement

Les pelotons seront formés en regroupant les archers par catégories et par armes. L'organisateur préparera la répartition des pelotons par catégorie.

Pour les catégories ayant moins de 4 archers, ou pour les suivants formant un peloton incomplet, elles seront regroupées d'abord par armes, puis par mixité hommes/ femmes.

A défaut d'accompagnateurs, les jeunes seront mixés avec des adultes pour la composition des pelotons, par paire (2 adultes pour 2 jeunes). Ce système est à éviter car il supprime tout l'intérêt des pelotons par catégorie.

Le classement du concours sélectif servira à déterminer les 8 premiers archers de chaque catégorie qui participeront aux ¼ de finales.

Un tir de classement est prévu pour les autres archers.

A l'issue des tirs du matin un classement intermédiaire sera réalisé, celui-ci permettra l'édition de l'ordre des phases de duels le plus rapidement possible.

Nombre de flèches à tirer pour toutes les épreuves : 2 en 1min 30s

Tir de classement

Au-delà de 8 participants par catégorie, un parcours de 12 cibles (pouvant être reprises sur le parcours de 24 cibles du matin) est à la disposition des archers pour un tir de classement.

Quarts de finale

Ce tir a lieu sur un parcours de 6 cibles (possibilité de reprendre une partie du parcours du matin avec modifications). Les archers réalisent leurs 6 cibles en pelotons de 2 paires d'archers en autonomie, c'est-à-dire sans la supervision permanente d'un arbitre.

1^{er} contre 8^e / 2^e contre 7^e / 3^e contre 6^e / 4^e contre 5^e

Les scores des duels des 4 archers perdants les duels déterminent leur classement au Championnat Régional.

Duels pour finales

Le score obtenu au tir éliminatoire donne l'ordre de tir pour les ½ finales :

1er contre 4ème

2ème contre 3ème

Le gagnant de chacun des pelotons concourra l'un contre l'autre pour la FINALE (médaille or ou argent)

Le perdant de chacun des pelotons concourra l'un contre l'autre pour la PETITE FINALE (médaille de bronze)

Catégories

Afin de permettre à un maximum d'archers de faire des duels des catégories scratch pourront être créés par le délégué technique régional au vu des inscriptions. Ces catégories ne pourront mélanger que des catégories d'âges, et non pas des armes différentes ou genres différents. Ne pourront non plus être mélangé des archers d'une même arme mais tirant à des pas de tir différent.

Parcours

Un parcours de 24 cibles sera implanté pour le concours sélectif du matin.

De ce parcours :

- 12 cibles (sans obligation de modifications) seront retenues l'après-midi pour le parcours servant au tir de classement.
- 12 cibles peuvent être reprises à condition que des modifications soient apportées (orientation et/ou distance) pour le parcours servant au ¼ de finales. Mais il est plus judicieux si cela est possible pour le club organisateur de prévoir un parcours à part de 12 cibles.

Prévoir deux parcours de 6 cibles (1 cible minimum de chaque groupe) et au minimum une cible de barrage, le tout de préférence visible au public.

Ainsi le besoin en cibles 3D est de 45 au mieux (24 pour le sélectif + 12 pour éliminatoire + 2x4 pour finales + 1 barrage) et au minimum de 29 (24 du sélectif du matin servant : 12 pour le tir de classement + 6 pour les ¼ de finales + 4 pour ½ final, +4 en plus pour les finales +1 de barrage)

Club organisateur

Un calendrier d'attribution des championnats régionaux est établi par le CRNTA et validé en AG pour l'olympiade. Chaque année un Comité Départemental a donc la charge de l'organisation du Championnat Régional de Tir 3D. L'organisateur est un club désigné par le Comité Départemental ou s'étant déclaré volontaire. En l'absence de club organisateur le Comité Départemental peut l'organiser de lui-même en s'appuyant sur plusieurs clubs ou passer son tour. Les attributions des championnats régionaux des années futures ne sont pas modifiées dans ce cas, le tableau des championnats régionaux reste inchangé. cf *Calendrier prévisionnel des championnats pour l'olympiade édité par la commission sportive*.

Date

La date du championnat régional est idéalement entre 1 mois et 2 semaines avant le championnat de France. Et en aucun cas au début de la saison ou dans les mois de septembre-octobre.

Coût d'inscription

Il n'y a pas de coût particulier à l'inscription du Championnat régional, le coût de l'inscription est fixé par l'organisateur à qui revient la totalité de la somme.

Récompenses

Les 3 premiers archers de chaque catégorie de classement de la compétition recevront une médaille du Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc lors des podiums réalisés à l'issue de la compétition. Le ou la première reçoit le titre de Champion.ne Régional de tir 3D dans sa catégorie.

La commission parcours sera disponible pour répondre aux questions des organisateurs et aider à la composition des pelotons.

Un délégué technique sera désigné par la commission pour décharger l'organisateur de la gestion des duels